

DÉLIBÉRATION n° CAC-13-12-2018-03 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 décembre 2018

Ouverture d'emplois d'enseignants-chercheurs à pourvoir exclusivement par la voie de la mutation
Poste 74 MCF 1014 : poste de maître de conférences de section CNU « Sciences et techniques des activités
physiques et sportives »
Pour la Faculté des Sciences du sport

Le Conseil académique en formation plénière

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu les Statuts de la Faculté des Sciences du sport ;
- Vu le document adressé au Conseil académique en formation plénière ;
- Vu la proposition présentée en Conseil académique en formation plénière ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Dispositif

La proposition d'ouverture d'un poste de Maître de conférences en section 74 (Sciences et techniques des activités physiques et sportives) à pourvoir exclusivement par la voie de la mutation, pour la Faculté des Sciences du sport, est approuvée, conformément à la pièce-jointe.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée selon le décompte suivant :

| | | |
|------------|-------------|----|
| 42 votants | | |
| | Pour | 40 |
| | Contre | 0 |
| | Abstentions | 2 |

Fait à Poitiers, le 13 décembre 2018
La Présidente de séance du Conseil académique en formation plénière,
Présidente de la Commission de la formation et de la vie universitaire,
Vice-présidente en charge de la Formation,



Virginie LAVAL